

GRIPPE AVIAIRE

Une situation préoccupante pour la filière



GRIPPE AVIAIRE

Influenza aviaire : la filière se crispe

Carole Delga présidente de la Région en première ligne

Comme elle l'avait annoncé lundi lors de la séance plénière du conseil régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, Carole Delga, a rencontré mardi pendant plus d'une heure, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll. Principal thème abordé au cours de cet entretien : la mise en œuvre rapide de la stratégie d'éradication du l'influenza aviaire avec la mise en place de vides sanitaires sur les élevages, annoncée le 14 janvier par le Ministère de l'Agriculture.

A l'occasion de cette première réunion de travail, Carole Delga a exposé au ministre les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sur l'ensemble de la filière gras : éleveurs, accouveurs, mais aussi entreprises agroalimentaires, abattoirs et entreprises de transformation. La Présidente de Région a demandé à ce que le ministère réfléchisse à la mise en place d'un planning affiné de vide sanitaire en fonction des régions et des secteurs, ainsi qu'à des reports de cotisations MSA et au report des remboursements d'emprunts.

Carole Delga et Alain Rousset même combat

Il a été convenu que Carole Delga et Alain Rousset président de la région Aquitaine Limousin Charente Poitou également concernée par cette crise se réunissent à nouveau avec le ministre la semaine prochaine à l'issue des consultations entre le ministère et les professionnels de la filière gras, afin de réfléchir à la mise en place d'aides régionales complémentaires aux aides de l'Etat et de l'Europe. Ces aides seront orientées vers les éleveurs pour compenser leur perte de revenu, mais également vers les entreprises pour leur perte de chiffre d'affaires.

Des remèdes pires que le mal

Des dispositions avaient été adoptées par le ministère de l'agriculture le 18 décembre, en étroite collaboration avec le ministère de la santé et après concertation des professionnels de la filière "volailles". Par arrêté ministériel publié le 18 décembre, une zone étendue du Sud-Ouest appelée "zone de restriction" a été définie ou des mesures complémentaires à celles édictées par la réglementation européenne ont été mises en place. Le 15 janvier un nouvel arrêté a été pris déterminant des dispositions de lutte complémentaires

Il modifie la zone de restriction dans laquelle des mesures spécifiques doivent être appliquées et y interdit, à partir du 18 janvier 2016, la mise en place de palmipèdes âgés de moins d'une semaine, à partir du 8 février 2016, la mise en place de palmipèdes âgés de moins de quatre semaines et, à partir du 1er avril 2016, la mise en place de tout palmipède. La zone de restriction comprend désormais les départements suivants : Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne, Gers, Landes, Gironde, Lot et Garonne, Tarn et Garonne, Tarn, Aveyron, Lot, Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne, et une partie du Cantal et de l'Aude.

Interpelée lors de la dernière séance plénière du Conseil Régionale lundi, par Emmanuel Crenne qui jugeaient ses mesures pernicieuses et posait la question des aides d'urgence que pouvait prendre la région en plus des mesures du plan que doit proposer le gouvernement à l'Union Européenne la semaine prochaine. Celui-ci d'ailleurs rapportait des mesures non confirmées à ce jour " La Direction des Services Vétérinaires du Lot a indiqué à ses éleveurs que le nombre de bandes de canards serait réduit de trois actuellement à une seule de façon permanente, même après la date de permission de reprise d'activité".

Annonçant alors son rendez-vous avec le ministre, la présidente évoquait certaines mesures de soutien qui pourraient être prises pour l'ensemble de la filière comme des aides à l'investissement si ceux-ci s'avéraient nécessaires pour les éleveurs afin d'éviter que la situation se renouvelle, ou encore des campagnes de communication car soulignait elle, non seulement la situation porte préjudice financièrement à l'ensemble de la filière mais peut ternir aussi l'image de la région.

Fatma Adda conseillère du Gers répondait au conseiller FN en précisant que la présidente n'avait pas attendu cette réunion pour réagir, que vendredi, elle s'était rendu dans le Gers, le département le plus rural au coeur du problème, pour rencontrer des représentants de la filière faisant remarquer au passage qu'il était curieux d'évoquer les aides européenne quand on prône justement la sortie de l'Europe.

Dans le Gers plus qu'ailleurs peut-être l'inquiétude est vive

Dans le Gers, Philippe Martin président du Conseil Départemental se préoccupe également de la situation. Le département est en effet l'un des plus gros producteurs de l'hexagone avec plus de 4 500 000 canards et 120 000 oies produits chaque année. Celui-ci a d'ailleurs rencontré récemment les représentants de la chambre d'agriculture et de la FNSEA en présence de Carole Delga. Une nouvelle réunion était prévue mardi soir sur le sujet au conseil départemental